

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du seize avril deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 13

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Gwennola CHAUDET, Madame Isabelle CHEVE, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU, Monsieur Bernard LE HIR, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Ophélie SAULDUBOIS. Conseillers municipaux.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir:

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS.

Membre absent :

Madame Maria DANIEL ;

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice LEPAGE

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2015 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Commissions communales

❖ Vie locale et proximité :

- Etudiants agro campus Ouest.

Les étudiants d'agro campus Ouest sont venus expliquer leur projet et présenter les esquisses pour le jardin du souvenir.

Le cimetière :

- Celui-ci est plutôt minéral, les étudiants s'orientent vers plus de végétal avec un enherbage du cimetière (proposition), et des plantes couvre-sol pour le jardin du souvenir. (powerpoint en annexe).

Jardin du souvenir :

- Présentation de 3 esquisses.

Les élus souhaitent que les étudiants mixent les 3 esquisses et leurs proposent deux nouveaux projets.

21h04, arrivée de M. Bernard LE HIR.

- Fête de la nature ;

Une fiche de présentation sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg la dernière semaine du mois d'avril. Celle-ci reprendra :

- Le contenu des animations ;
- Les contacts pour des informations/réservations ;
- Le plan des randonnées.

Les places seront limitées au château du Plessis Bourré en cas de pluie.

- Fête médiévale ;

Pas beaucoup de nouvelles, notamment sur les financements. Nous allons les relancer.

- Bulletin juin ;

La Commission vie locale s'est réunie à ce sujet une première fois. Les articles et leurs photos sont demandés aux responsables des Commissions pour la mi-mai.

❖ **Enfance**

- 4^{ème} classe.

La 4^{ème} classe était en danger à cause de la diminution des effectifs à la prochaine rentrée. Le collège de Châteauneuf sur Sarthe étant sorti du Réseaux d'Education Prioritaire (R.E.P.), les conditions d'accès et le décompte des enfants changeront dans 3 ans.

La 4^{ème} classe devrait être maintenue si l'école de la commune compte 80 élèves à la rentrée 2015-2016, nous avons pour le moment 81 enfants d'inscrits.

Pour rappel, environ 15 enfants ne sont pas scolarisés dans le système public et/ou dans l'école d'Ecuillé.

- Numérique à l'école

Pour anticiper la sortie du R.E.P. et aider l'équipe enseignante, la commune va investir dans des équipements numériques qui seront opérationnels dès la rentrée prochaine. Ces outils seront une aide à l'enseignement et devraient contribuer à conserver sa qualité.

❖ **Urbanisme**

- P.L.U.i – résultats de la réunion du 14 avril ;

Une rencontre est prévue samedi matin avec des riverains qui pourraient être impactés par le renouvellement urbain.

Une information sera donnée aux habitants de la route de Champigné sur les changements éventuels de zonage de certaines parcelles.

Le Compte-rendu de la réunion publique sera diffusé dans le bulletin de juin.

- Réunion publique.

Le 30/04 à Soulaire et Bourg – Salle Tabarly.

3) Finances

❖ **Taux TEOM* 2015**

Monsieur le Maire expose les modalités de calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Le nouveau taux proposé est de 12,99% pour 2015. Celui-ci devrait baisser en 2016, en cause : des taux par zones.

Proposition de ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours. Les membres du Conseil municipal sollicitent des explications sur le « circuit déchets » et les raisons d'un changement de passage de la part des techniciens d'A.L.M. et de l' élu référent.

❖ **Objet : Finances – ouverture d'une ligne de trésorerie**

Objet : Finances – ouverture d'une ligne de trésorerie (délib 2015-24)
--

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2015 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 130 000 €, aux conditions suivantes :
 - Montant : 130 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (***Index variable****) de Mars 2015 (0,027 %) + 1,60 % soit à ce jour 1,627 %
 - Prélèvement des intérêts Trimestriellement et à terme échu
 - Commission d'engagement : 0,60% l'an (prélèvement par quart trimestriellement)
 - Frais de dossier : Néant
 - Déblocage : Par chèque ou virement
 - Calcul des intérêts : **sur 365 jours**
- ✓ **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **CONFERE** à M. le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à 12 voix pour et 2 abstentions.

22h35 départ de Mme CHAUDET.

❖ Subventions aux associations

Objet : Finances - Subventions aux associations. (délib 2015-25)

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2311-7 ;

CONSIDERANT que la commune peut attribuer des subventions aux associations ayant un intérêt local ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VOTE** les subventions allouées aux associations de la commune (compte 6574) pour un montant total de 2 800 €

Par ailleurs, accord pour participation :

- au F.G.D.O.N. (lutte contre les nuisibles) 180 € au compte 6281 concours divers.

- au C.L.I.C. d'Avrillé 0.85€/habitant : 542.08 € au compte 6281 concours divers.

✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

4) Ressources humaines (délib 2015-26) ;

Objet : Ressources humaines – Reconduction du contrat CAE de Mme Sylvie HANQUET(délib 2015-26)
--

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

VU le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

VU la circulaire DGEFP n°2009-43 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

VU la délibération 2013-64 du 17 octobre 2013 ;

CONSIDERANT que le service enfance – accueil périscolaire a besoin d'une personne à temps non complet pour permettre le bon fonctionnement du service ;

CONSIDERANT qu'il est possible de prolonger ledit contrat de 6 mois à partir du 4 mai 2015, dans la limite de 24 mois ;

CONSIDERANT qu'une dérogation peut être demandée à CAP emploi pour le prolongement du contrat à la fin des 24 mois ;

Le Conseil municipal :

✓ **PROLONGE** le CAE de Mme Sylvie HANQUET de 6 mois, soit du 4 mai 2015 au 3 novembre 2015 dans les mêmes conditions que le contrat initial ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) Questions diverses

❖ **Orange ;**

Prochain Conseil Municipal.

Tour de table :

Mme HUET : l'animation des T.A.P. est difficile le vendredi après-midi. Interrogations sur la pérennité du bénévolat à un tel horaire.

Selon d'autres animateurs, cela dépend du contenu de l'animation, certaines animations permettent aux enfants de plus se défouler et demande moins de concentration.

M. GILLES : décision prochaine sur l'achat du matériel numérique à l'école.

M. LE HIR : difficultés pour comparer les différents devis. Les propositions sont parfois diamétralement opposées.

Mme SAULDUBOIS : lumière allumée dans le bourg depuis un mois, est-ce normal ?

L'agent technique va vérifier cela.

Date prochain conseil : Mercredi 20 mai 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.